Comment fonctionne la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) ?

Un attentat terroriste se déclare sur le territoire français.
Le Premier ministre décide **l'ouverture de la CIAV**
Constitution d'une équipe pluridisciplinaire

La CIAV : au Quai d'Orsay – Directeur du Centre de crise et de soutien du MEAE (CDCS)

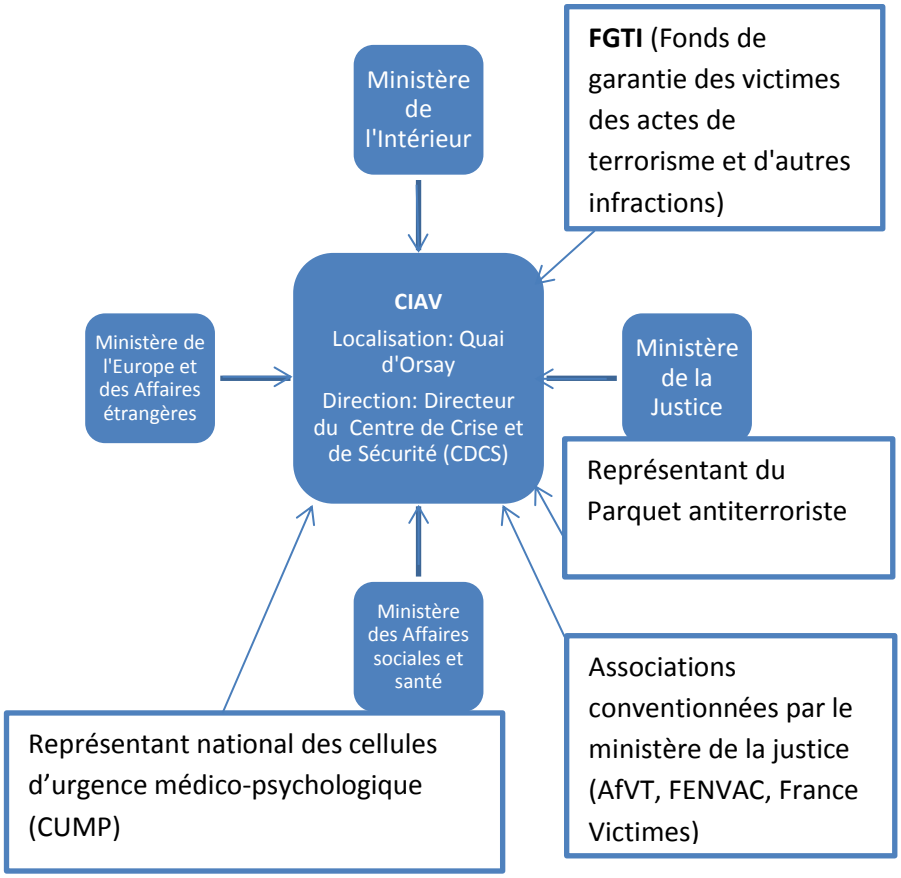

Informer les familles et les victimes par un numéro de téléphone dédié

Centraliser les informations relatives aux victimes

Soutenir et **accompagner** les victimes et leurs proches

Etablir un centre d'accueil des familles (CAF) pour recevoir leurs proches

Coordonner l'action de tous les ministères intervenants, en relation avec les associations et le Parquet

Déployer des équipes au sein de la Préfecture concernée par l'attentat

Mise à jour : septembre 2017